

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-091

**CONSTITUTION D'UNE
SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA
PARCELLE COMMUNALE
CADASTRÉE SECTION AS N° 1275
AU PROFIT DE LA
SCI FOCK-YING-CHEUNG ET DE
TOUTE ENTREPRISE
INTERVENANT POUR SON
COMPTE SUR LA PARCELLE
AS N° 1276**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 26 mai 2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 4 juin 2025.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 3
juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien
5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Guy
Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M.
Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude
Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville,
M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme
Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa
et Mme Annie Mourgay.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par
Mme Catherine Gossard, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par
M. Henry Hippolyte, M. Franck Jacques Antoine par M.
Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme
Sophie Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila
Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique
Bassonville, Mme Pamela Trécassee par M. Didier
Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe et Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à
17h13.

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, maire
de 17h46 à 17h48 (affaires n°s 2025-077 à 2025-079).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et
Mme Patricia Fimar.

Affaire n° 2025-091

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE
COMMUNALE CADASTRÉE SECTION AS N° 1275 AU PROFIT DE LA
SCI FOCK-YING-CHEUNG ET DE TOUTE ENTREPRISE INTERVENANT POUR
SON COMPTE SUR LA PARCELLE AS N° 1276**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération municipale n° 2025-055 du 1^{er} avril 2025 portant désaffectation et déclassement du domaine public d'une portion de terrain cadastré section AS n° 149, pour une superficie indicative de 145 m², située au droit de la rue Victor Hugo ;

Vu le procès-verbal de bornage et le plan de division réalisé par le cabinet OIT, géomètre-expert à Le Port en janvier 2025 ;

Vu la situation des parcelles nouvellement cadastrées section AS n° 1275 et AS n° 1276 ;

Vu le courrier reçu le 31 juillet 2023 par lequel le directeur de la SCI FOCK-YING-CHEUNG, demande à la Ville la possibilité d'installer un poste transformateur électrique pour les besoins de son activité ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'affectation au domaine public de la parcelle cadastrée section AS n° 1275 pour un usage direct du public ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 21 mai 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la constitution d'une servitude de passage réelle et perpétuelle d'une largeur de six mètres sur la parcelle communale cadastrée section AS n° 1275p, le long de la parcelle cadastrée section AS n° 1276, au profit de la SCI FOCK-YING-CHEUNG, pour permettre un accès au poste transformateur électrique, en tout temps et toute heure aux services EDF et de secours ;

Article 2 : de consentir ladite servitude tous usages et de tréfonds à titre gratuit, à charge pour le bénéficiaire d'en assurer l'entretien ;



Article 3 : de dire que l'ensemble des frais lié à cette constitution sera intégralement supporté par le bénéficiaire ;

Article 4 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE
COMMUNALE CADASTRÉE SECTION AS N° 1275 AU PROFIT DE LA
SCI FOCK-YING-CHEUNG ET DE TOUTE ENTREPRISE INTERVENANT POUR
SON COMPTE SUR LA PARCELLE AS N° 1276**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la mise en place d'une servitude de passage au profit de la SCI FOCK-YING-CHEUNG (FYC) sur la parcelle communale cadastrée section AS n° 1275 à usage de zone de stationnement.

La constitution de cette servitude accompagne la cession à la SCI de la parcelle cadastrée section AS n° 1276. Elle a vocation à créer un droit d'accès permanent et prioritaire aux services EDF et de secours dans le but d'intervenir sur le poste transformateur électrique qui doit être implanté sur la parcelle AS n° 1276.

La parcelle AS n° 1275 étant affectée à un usage d'aire de stationnement ouverte au public, il convient de constituer sur le domaine public une servitude de passage tous usages et de tréfonds de six mètres de large depuis la rue Victor Hugo jusqu'au poste transformateur, d'une superficie indicative de 126 m².

Cette servitude n'affecte ni l'accès au parking ni son utilisation par les riverains et les clients du supermarché.

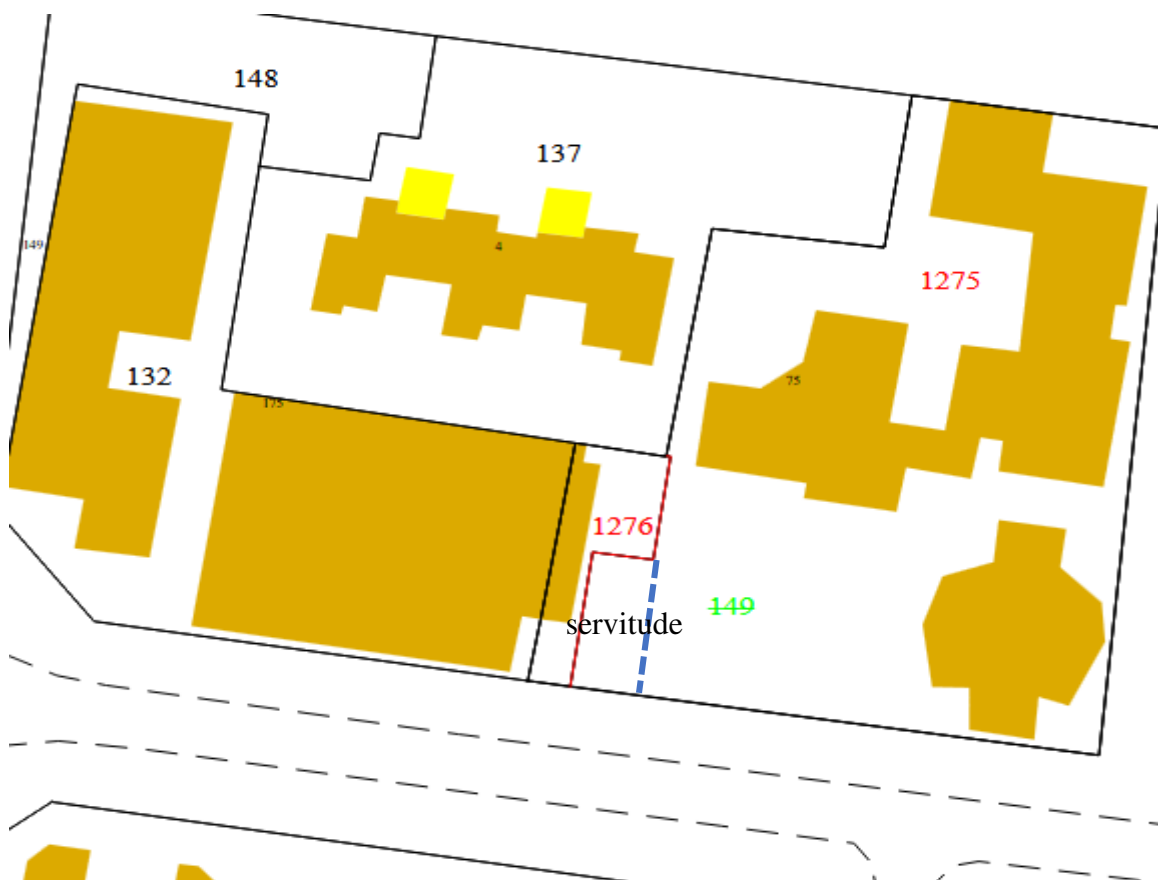
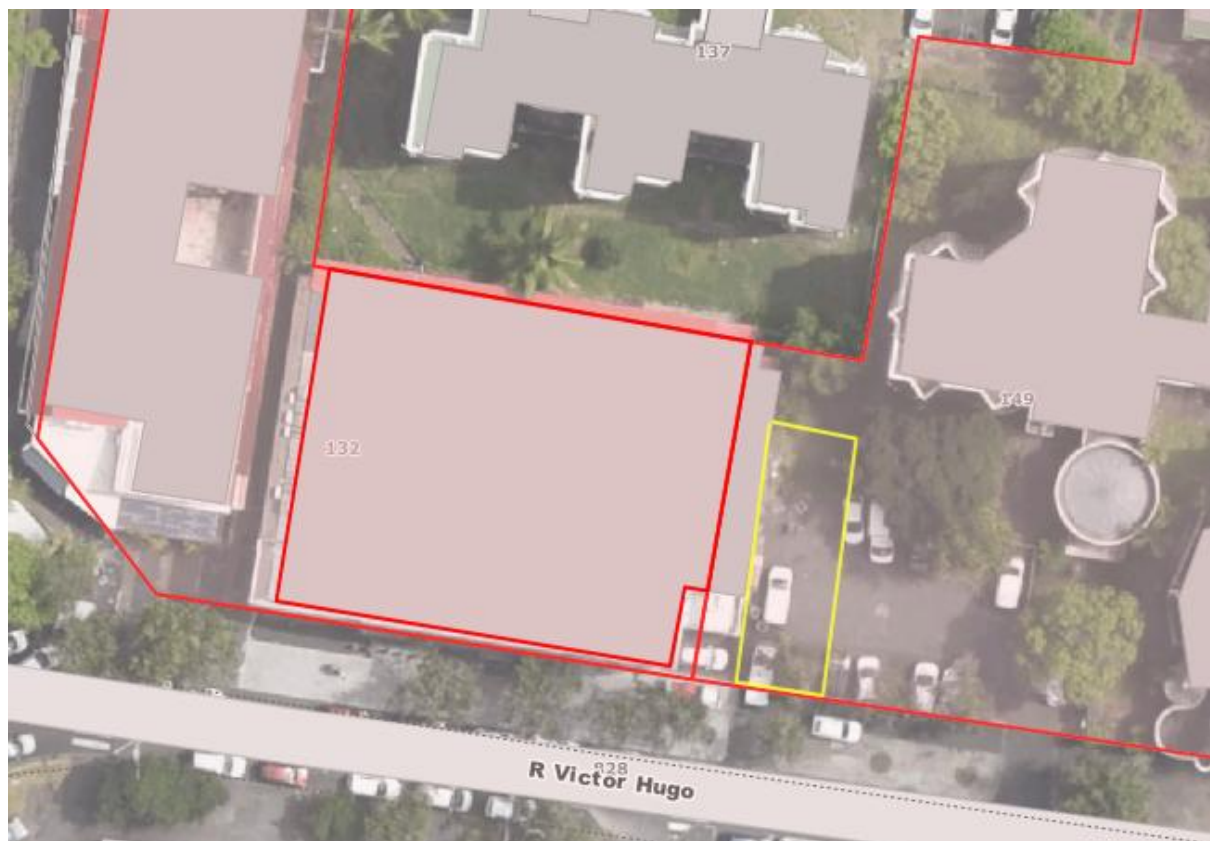
Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage réelle et perpétuelle d'une largeur de six mètres sur la parcelle communale cadastrée section AS n° 1275p, établie le long de la parcelle cadastrée section AS n° 1276, au profit de la SCI FOCK-YING-CHEUNG, pour permettre un accès au poste transformateur en tout temps et toute heure aux services EDF et de secours ;
- de consentir ladite servitude tous usage et de tréfonds à titre gratuit, à charge pour le bénéficiaire d'en assurer l'entretien ;
- de dire que l'ensemble des frais lié à cette constitution sera intégralement supporté par le bénéficiaire ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Extrait du plan cadastral et plan de servitude du géomètre

ANNEXE 1 : plan de situation et plan de servitude



Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

S²LO

ID : 974-219740073-20250603-DL_2025_091-DE

